

DU 29 SEPTEMBRE 2022

CONSEILLERS PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – CHARLES – GILOT – RODRIGUES
et SAUVAGNAT

Mmes ALBERT – BOULLOY – PLANCHARD – POINTE-GEOFFROID et SAQUET

Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur BLONDELET

EXCUSES : Mr RAVOLET et Mme SEVEN

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT, Maire

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Décision modificative n° 2 – Budget Commune : Pour réaliser le mandat concernant la création du site internet, il faut modifier le budget commune comme suit :

en section d'investissement

- Dépense 21318 – AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS : - 3 500,40 €
- Dépense 2051 – CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES : + 3 500,40 €

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement : Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire sa participation au FSL pour l'année 2022 pour un montant de 600 €.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 17,50/35^{ème} à compter du 1^{er} Mars 2023.

Demande de retrait de la Communauté de Communes des Bertranges du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois : Suite à la demande du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois que chaque commune adhérente se positionne sur le souhait de la Communauté de Communes des Bertranges de sortir du syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la sortie de la Communauté de Communes des Bertranges du Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57 développé à compter du 01/01/2023 pour le budget principal.

Validation RPQS-AC (rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif) **pour l'année 2021.**

Adhésion au GIP-RECIA : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au GIP-RECIA afin de pouvoir bénéficier des différents services proposés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au GIP-RECIA, désigne Monsieur BARBILLAT Jean-Pierre représentant titulaire et Monsieur SAUVAGNAT Michel représentant suppléant.

Souscription aux services du GIP-RECIA : Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1^{er} degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la convention.

Modification des statuts du SDE18 – Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher nous demande d'approuver les modifications des statuts tels qu'ils ont été validés en Comité Syndical le 14 Juin dernier.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications apportés au statut du SDE18.

Remboursement d'assurance suite à sinistre tempête – Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un expert s'est déplacé à plusieurs reprises pour examiner et calculer l'indemnité qui sera versé à la commune.

Le montant total estimé est de 99 560,08 €, le Conseil Municipal accepte le remboursement de ce montant de la part de l'assurance Groupama.

Informations diverses :

Monsieur le Maire fait un compte rendu succinct de la commission travaux qui s'est réuni le 13 septembre dernier. Il indique aux membres du Conseil Municipal que les toitures de l'école et de la boulangerie devraient être réfectionner. Des dossiers de demande de subvention vont être rédigés auprès de la DETR et du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion organisée par le SDE18 et Enedis. A cette occasion, le SDE18 informe la possibilité de subvention exceptionnelle pour l'enfouissement des réseaux électriques basse tension pour les années 2022-2023 et 2024 avec l'octroi d'une participation de 50 000,00 € par an et une prise en charge à hauteur de 60 % pour le restant du coût des travaux.

De plus, le SDE18 prendrait en charge 50% du coût de remplacement de candélabres tandis que les travaux concernant les lignes télécom seront en totalité à la charge de la commune.

Des études sont en cours.

Le Conseil Municipal discute sur la possibilité de couper l'éclairage public le soir dans les toutes les rues de la commune.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser le passage des maisons illuminées cette année. De plus, les membres du conseil municipal réfléchissent sur les illuminations de Noël pour cette année.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas la traditionnelle cérémonie de vœux en début d'année.

Questions diverses :

Monsieur BARBILLAT Jean-Pierre informe le Conseil Municipal qu'une réunion sur le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été organisé par la Communauté de Communes le 22 Septembre dernier

Il a été convenu que le DICRIM serait commun à toutes les communes de la Communauté de Communes.

Le PCS est en fin de rédaction, il sera envoyé à la Préfecture pour avis et en retour devra être validé par le Conseil Municipal.

Fin de séance : 20 h 21